|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 8 mars 2012

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 269**  COM 17/MEU  +41 22 730 5866 +41 22 730 5853 [tsbsg17@itu.int](mailto:tsbsg17@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 17 en vue d'approuver les projets de nouvelle Recommandation UIT-T X.1054, X.1254, X.1527, X.1528, X.1528.1, X.1528.2, X.1528.3, X.1528.4, X.1541, X.1580 et X.1581, conformément aux dispositions de la Section 9 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008)**  **Genève, le 7 septembre 2012** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 17, *Sécurité*, j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission d'études, qui se réunira du 29 août au 7 septembre 2012, a l'intention d'appliquer la procédure décrite dans laSection 9 de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008) pour l'approbation des projets de nouvelle Recommandation mentionnés ci‑dessus.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelle Recommandation UIT-T proposés pour approbation.

3 Tout Etat Membre, Membre de Secteur, Associé de l'UIT ou établissement universitaire participant aux travaux de l'UIT constatant qu'un brevet, dont lui ou une autre organisation est titulaire, couvre peut-être, en totalité ou en partie, des éléments des projets de Recommandation qu'il est proposé d'approuver est invité à communiquer ces renseignements au TSB, conformément à la politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets.

Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T ([www.itu.int/ITU-T/ipr/](http://www.itu.int/ITU-T/ipr/)).

4 Compte tenu des dispositions de laSection 9 de la Résolution 1, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 16 août 2012** à 24 heures UTC si votre Administration autorise la Commission d'études 17 à examiner, lors de sa réunion, lesdits projets de nouvelle Recommandation aux fins d'approbation.

Si des Etats Membres estiment que la procédure d'approbation ne doit pas se poursuivre, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications susceptibles de permettre la reprise des procédures d'examen et d'approbation des projets de nouvelle Recommandation.

5 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces projets de nouvelle Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études, une séance plénière se tiendra **le 7 septembre 2012** pour appliquer la procédure d'approbation.

En conséquence, j'invite votre Administration à se faire représenter à cette réunion. Les **Administrations des Etats Membres de l'Union** sont invitées à communiquer le nom du Chef de leur délégation. Si votre Administration souhaite se faire représenter à cette réunion par une exploitation reconnue, un organisme scientifique ou industriel, ou une autre entité s'occupant de questions de télécommunications, le Directeur doit en être informé, conformément à l'article 19, numéro 239, de la Convention de l'UIT.

6 L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 seront disponibles dans la Lettre collective 7/17.

7 Après la réunion, le Directeur du TSB fera connaître, par voie de circulaire, la décision prise au sujet de ces Recommandations. Cette information sera également publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

**ANNEXE 1  
(de la Circulaire TSB 269)**

Résumé et localisation des textes

Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1054 (X.isgf), Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Gouvernance de la sécurité de l'information  
COM 17 – R 49

Résumé

Cette Recommandation | Norme internationale donne des orientations concernant la gouvernance de la sécurité de l'information.

La sécurité de l'information est devenue une question fondamentale pour les organisations. Les dispositions réglementaires sont de plus en plus nombreuses et l'échec des mesures prises par une organisation en matière de sécurité de l'information peut en outre avoir une incidence directe sur la réputation de cette dernière.

Il est par conséquent de plus en plus demandé à l'organe de direction, dans le cadre de ses responsabilités en matière de gouvernance, de superviser la sécurité de l'information afin de faire en sorte que les objectifs de l'organisation soient atteints.

Par ailleurs, la gouvernance de la sécurité de l'information permet de créer des liens étroits au sein d'une organisation entre l'organe directeur, les cadres supérieurs et ceux qui sont chargés de la mise en place et de l'utilisation d'un système de gestion de la sécurité de l'information.

Elle confère le mandat essentiel à la mise en place d'initiatives de sécurité de l'information dans toute l'organisation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gouvernance efficace de la sécurité de l'information, l'organe directeur reçoit des rapports pertinents – rédigés dans un contexte opérationnel – sur les activités liées à la sécurité de l'information, ce qui permet de prendre en temps opportun des décisions adaptées au sujet des questions relatives à la sécurité de l'information, qui vont dans le sens des objectifs stratégiques de l'organisation.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1254 (X.eaa) | ISO/CEI 29115, Technologies de l'information – Techniques de sécurité — Cadre de garantie d'authentification d'entité  
COM 17 – R 61

Résumé

Cette Recommandation | Norme internationale définit quatre niveaux de garantie d'authentification d'entité (LoA 1 à LoA 4), ainsi que les critères et les menaces correspondant à chacun de ces quatre niveaux. En outre:

• elle spécifie un cadre de gestion des niveaux de garantie ;

• elle fournit, d'après une évaluation des risques, des orientations concernant les techniques de contrôle à utiliser pour réduire les menaces sur l'authentification;

• elle fournit des orientations relatives à l'application des quatre niveaux de garantie à d'autres systèmes de garantie d'authentification; et

• elle fournit des orientations quant à l'échange des résultats de l'authentification reposant sur les quatre niveaux de garantie.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1527 (X.xccdf), Format de description extensible de la liste de contrôle de la configuration  
COM 17 – R 50

Résumé

Cette Recommandation spécifie le modèle de données et la représentation en XML du format de description extensible de la liste de contrôle de la configuration (XCCDF, *extensible configuration checklist description format*). Un document XCCDF est un ensemble structuré de règles de configuration de sécurité relatives à un ensemble de systèmes cibles. La spécification XCCDF est conçue pour permettre de prendre en charge l'échange d'informations, la production de documents, l'adaptation en fonction de l'organisation et de la situation, les tests automatiques de conformité et la notation. La spécification définit également un modèle et un format de données pour l'enregistrement des résultats des tests effectués par rapport aux orientations ou aux listes de contrôle en matière de sécurité. Elle vise à fournir une base uniformisée pour l'établissement des listes des contrôles de sécurité et autres orientations en matière de configuration, et à encourager ainsi une application plus généralisée de bonnes pratiques de sécurité. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes du *NIST Interagency Report 7275 Revision 4* ("Specification for the Extensible Configuration Checklist Description Format (XCCDF) Version 1.2"), et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1528 (X.cpe), Système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme  
COM 17 – R 51**

Résumé

Cette Recommandation relative au système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE, *common platform enumeration*) définit une méthode structurée de description et d'identification des classes d'applications, de systèmes d'exploitation et de matériels du parc informatique d'une entreprise. Le système CPE est défini par un ensemble de spécifications structurées en pile, les capacités correspondantes reposant sur des éléments plus simples et mieux cernés qui sont spécifiés plus bas dans la pile. La pile est constituée de la spécification d'un dictionnaire et de la spécification d'un langage d'applicabilité, qui reposent sur la spécification d'une correspondance des noms, reposant elle-même sur la spécification d'une dénomination.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1528.1 (X.cpe.1), Dénomination au sein du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme  
COM 17 – R 52**

Résumé

Cette Recommandation relative à la dénomination au sein du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE) définit la structure logique des noms des classes de produits informatiques et les procédures de conversion entre ces noms et des codes déchiffrables par les machines. Cette Recommandation définit et explique en outre les prescriptions que doivent respecter les produits informatiques pour qu'ils puissent être déclarés conformes à cette Recommandation. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes du *NIST Interagency Report 7696* ("Common Platform Enumeration: Name Matching Specification version 2.3"), et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1528.2 (X.cpe.2), Correspondance des noms au sein du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme  
COM 17 – R 53**

Résumé

Cette Recommandation définit la spécification de correspondance des noms au sein du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE). Cette spécification fait partie d'une pile de spécifications du système CPE qui prennent en charge une grande variété de cas d'utilisation relatifs à la description et à la dénomination de produits informatiques. Elle définit une méthode de comparaison biunivoque entre un nom CPE source et un nom CPE cible. En plus de définir la spécification, cette Recommandation définit et explique les prescriptions que doivent respecter les produits informatiques pour qu'ils puissent être déclarés conformes. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes du *NIST Interagency Report 7696* ("Common Platform Enumeration: Name Matching Specification version 2.3"), et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1528.3 (X.cpe.3), Dictionnaire du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme  
COM 17 – R 54**

Résumé

Cette Recommandation définit la spécification de dictionnaire du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE). Cette spécification fait partie d'une pile de spécifications du système CPE qui prennent en charge une grande variété de cas d'utilisation relatifs à la description et à la dénomination de produits informatiques. Un dictionnaire CPE est un répertoire de noms de produits informatiques, dans lequel chaque nom identifie une classe unique de produits informatiques dans le monde. Cette spécification définit la sémantique du modèle de données du dictionnaire CPE et les règles associées à la création et à la gestion d'un tel dictionnaire. Cette Recommandation définit et explique en outre les prescriptions que doivent respecter les produits et services informatiques, y compris les dictionnaires CPE, pour qu'ils puissent être déclarés conformes à cette Recommandation. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes du *NIST Interagency Report 7697* ("Common Platform Enumeration: Name Matching Specification version 2.3"), et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1528.4 (X.cpe.4), Langage d'applicabilité du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme  
COM 17 – R 55**

Résumé

Cette Recommandation définit la spécification de langage d'applicabilité du système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE). Cette spécification fait partie d'une pile de spécifications du système CPE qui prennent en charge une grande variété de cas d'utilisation relatifs à la description et à la dénomination de produits informatiques. Le modèle de données du langage d'applicabilité CPE se positionne au-dessus des autres spécifications du système CPE afin de fournir aux utilisateurs du système CPE la fonctionnalité leur permettant de construire des groupes complexes de noms CPE pour décrire des plates-formes informatiques. Ces groupes sont appelés déclarations d'applicabilité, dans la mesure où ils servent à désigner les plate‑formes auxquelles s'appliquent des orientations, des politiques et d'autres éléments particuliers. Cette Recommandation définit la sémantique du modèle de données du langage d'applicabilité CPE, ainsi que les prescriptions que doivent respecter les produits informatiques et les documents relatifs au langage d'applicabilité CPE, pour qu'ils puissent être déclarés conformes à cette Recommandation. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes du *NIST Interagency Report 7698* ("Common Platform Enumeration Applicability Language Specification version 2.3"), et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1541 (X.iodef), Format d'échange de description d'objet incident   
COM 17 – R 56**

Résumé

Cette Recommandation décrit le modèle d'information pour le format d'échange de description d'objet incident (IODEF, *incident object description exchange format*) et définit un modèle de données associé, spécifié en XML. Ce modèle est destiné à être utilisé pour le partage des informations sur les incidents en matière de sécurité informatique ou d'autres types d'incidents que s'échangent couramment les équipes d'intervention en cas d'incident relatif à la sécurité informatique et les fournisseurs de services. Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes de la norme RFC 5070 et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1580 (X.rid), Défense interréseaux en temps réel  
COM 17 – R 57**

Résumé

Cette Recommandation sur la défense interréseaux en temps réel (RID, *real-time inter-network defense*) présente une méthode de communication interréseaux proactive visant à faciliter l'automatisation du partage d'informations relatives à la prise en charge des incidents. Les mises en oeuvre peuvent être intégrées aux systèmes existants de gestion des incidents ainsi qu'aux mécanismes de détection, d'identification de la source et d'atténuation, afin de disposer d'une solution de prise en charge des incidents plus complète. Cette Recommandation définit une méthode permettant de transmettre des informations sécurisées sur les incidents, avec l'échange de documents XML au format d'échange de description d'objet incident (IODEF). Elle décrit un moyen technique de procéder à des contrôles liés à la sécurité, à la politique et à la confidentialité pour permettre l'échange d'informations pouvant être sensibles. Il est possible de faire correspondre les capacités techniques avec les politiques pertinentes, afin de donner aux fournisseurs de services ou aux organisations la possibilité de prendre des décisions adaptées en fonction de leurs politiques.

Cette Recommandation spécifie la défense interréseaux en temps réel en énumérant les dispositions pertinentes de la norme RFC 6545 et en indiquant si elles ont un caractère normatif ou informatif.

**Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1581 (X.ridt), Transport de messages de défense interréseaux en temps réel  
COM 17 – R 58**

Résumé

Cette Recommandation spécifie un protocole de transport pour la défense interréseaux en temps réel (RID, *real-time inter-network defense*) reposant sur la transmission de messages RID au moyen du protocole de transfert hypertexte/de sécurité de la couche transport (HTTP/TLS). Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes de la norme RFC 6546 et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_